



Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique



Institut National Polytechnique
Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



WORLD BANK GROUP

PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE
AFRICAIN - VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR
AJOUTEE
(CEA - VALOPRO)

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

PREMIER TRIMESTRE 2024

(Période d'activité du 01 janvier au 31 mars 2024)

La mission s'est déroulée du
lundi 22 avril 2024 au vendredi 26 avril 2024

Supervisé par
Le comité d'audit interne

Présenté par :

M. DJEHA Kouadjalain Josué (auditeur interne en chef)

EFGPC
Ecole de Formation Continue et
de Perfectionnement des Cadres

ESA
Ecole Supérieure
d'Agronomie

ESCAE
Ecole Supérieure de Commerce
et d'Administration des Entreprises

ESI
Ecole Supérieure
d'Industrie

ESMG
Ecole Supérieure des
Mines et de Géologie

ESTP
Ecole Supérieure
des Travaux Publics

1093 YAMOUSSOUKRO (R.C.I.)
☎ (225) 64 05 41 FAX: (225) 64 04 06

V 79 ABIDJAN (R.C.I.)
☎ (225) 44 42 88 FAX: (225) 44 51 67

SOMMAIRE

I.	RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION.....	2
II.	LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne	2
	1. La passation des marchés.....	2
	2. La gestion financière.....	5
	3. La gestion budgétaire.....	7

John

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Premier trimestre 2024

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif au premier trimestre de 2024 sur la gestion financière et la passation des marchés concernant le projet CEA-VALOPRO.

Conformément à la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO, le présent rapport a été soumis au comité d'audit interne pour examen.

I. RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION

Les travaux d'audit ont été axés principalement sur la mission d'assurance.

Le champ de ces travaux incluait l'examen des documents de passation de marchés et de gestion financière.

Nous avons, par ailleurs, effectué cette mission d'audit selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA), en tenant aussi compte des dispositions de la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO.

Cette mission d'assurance avait pour objectif les actions suivantes :

- veiller au bon fonctionnement de la gestion financière,
- évaluer la gestion financière du budget,
- évaluer la passation des marchés ;
- et formuler des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière et de passation des marchés.

II. LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne

1. La passation des marchés

Nous avons procédé à l'audit des marchés, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2024.

La direction du Projet a la responsabilité de la préparation des marchés afférent au projet CEA-VALOPRO et d'exercer un contrôle interne comme il le juge nécessaire pour permettre l'établissement d'un état qui soit exempt d'inexactitude.

Les travaux d'audit ont consisté à :

- vérifier que les acquisitions sont faites conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) approuvé par la Structure Chargée des Marchés Publics et transmis à l'AFD pour information.
- vérifier que tout marché soit inscrit au préalable dans le plan de passation des marchés sous peine de nullité

Constat 1 :

L'audit interne a constaté que certains marchés prévus dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) n'ont pas été enclenchés durant la période du premier trimestre 2024 pour des raisons indiquées ci-dessous :

N°	Nom du marché	Observations
01	<i>Construction du laboratoire de VALOPRO</i>	La validation du rapport d'Avant-Projet Détaillé (APD), l'élaboration et l' ANO de l'AFD et de la DGMP sur le DAO
02	<i>Réhabilitation de salles de laboratoires et bureaux en vue de préparer la certification ISO</i>	Identification des salles à réhabiliter L'état des lieux à faire Et Elaboration du DQE
03	<i>Acquisition de matériels de tri-sélectifs des déchets</i>	En attente des factures proforma des entreprises spécialisées
04	<i>Acquisition de serres agricoles</i>	Proposition en attente des entreprises dans le domaine
05	<i>Acquisition d'équipement pour un studio d'enregistrement et de production de MOOC et autres ressources de formation à distance</i>	La salle prévue est en cours de réhabilitation
06	<i>Achat d'équipements pour plateforme d'expérimentation et de valorisation et de transfert de technologie</i>	Dépend du marché des Travaux pour L'implantation de plateforme d'expérimentation et de valorisation
07	<i>Construction d'un BIO Digesteur</i>	Est attaché au marché des Travaux pour L'implantation de plateforme d'expérimentation et de valorisation
08	<i>Travaux pour implantation de plateforme d'expérimentation et de valorisation</i>	Le redimensionnement de l'espace est en cours
09	<i>Acquisition d'ordinateurs pour l'appui aux jeunes filles sur la base de l'excellence de leur dossier</i>	Ce marché sera enclenché après le règlement du fournisseur en équipements didactiques
10	<i>Recrutement d'un cabinet pour le Suivi et contrôle des travaux de construction du laboratoire central</i>	L'ouverture des offres est prévue pour le 05 juillet 2024

Constat 2 :

L'audit interne a constaté un marché de Procédure Simplifiée à compétition limitée (PSL), lancé le 23 janvier 2024, pour l'acquisition d'équipements didactiques pour le projet CEA-Valopro de trente millions francs CFA (30 000 000 F CFA) sur le budget bailleur (AFD) attribué à FASY SARL le 15 février 2024, et retenu après une mise en concurrence de trois (03) fournisseurs.

Diligences mises en œuvre

Notre mission est de vérifier:

- l'existence du dossier d'appel d'offre (DAO) ;
- l'existence du PV du jugement de l'offre ;
- l'existence du rapport d'évaluation et d'attribution des marchés ;

Dka

- l'existence de la notification d'attribution et de rejet ;
- l'existence du bordereau de livraison ou procès-verbal de réception ;
- et l'existence de la facture.

Conclusion

Nous n'avons pas relevé d'irrégularité dans le processus de validation de ce marché.

Constat 3 :

L'audit interne a constaté un marché de Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC), lancé le 24 janvier 2024, pour l'achat de Carburant et lubrifiant pour le projet CEA-Valopro de dix-neuf millions six cent soixante-dix-huit mille sept cent dix francs CFA (19 678 710 F CFA) sur le budget bailleur (AFD) attribué à TOTAL CI le 31 janvier 2024, et retenu après une mise en concurrence de trois (03) fournisseurs.

Diligences mises en œuvre

Notre mission est de vérifier :

- l'existence du formulaire de Demande de Cotation ;
- l'existence des factures pro-forma ou des devis ;
- l'existence du formulaire de sélection ;
- l'existence de la notification d'attribution et de rejet ;
- l'existence du bordereau de livraison ou procès-verbal de réception ;
- et l'existence de la facture.

Conclusion

Nous n'avons pas relevé d'irrégularité dans le processus de validation de ce marché.

Constat 4 :

L'audit interne a constaté un marché de Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC), lancé le 27 février 2024, pour l'acquisition de fournitures et équipements de bureau pour le projet CEA-Valopro de six millions cinq cent cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt francs CFA (6 552 590 F CFA) sur le budget bailleur (AFD) attribué à REVANAD Group le 05 mars 2024, et retenu après une mise en concurrence de trois (03) fournisseurs.

Diligences mises en œuvre

Notre mission est de vérifier :

- l'existence du formulaire de Demande de Cotation ;
- l'existence des factures pro-forma ou des devis ;
- l'existence du formulaire de sélection ;
- l'existence de la notification d'attribution et de rejet ;
- l'existence du bordereau de livraison ou procès-verbal de réception ;
- et l'existence de la facture.

Conclusion

Nous n'avons pas relevé d'irrégularité dans le processus de validation de ce marché.

Constat 5 :

L'audit interne a constaté un marché de Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC), lancé le 29 février 2024, pour l'acquisition de matériels de sport et activités sportives pour le projet CEA-Valopro de cinq millions deux cent quarante mille francs CFA (5 240 000 F CFA) sur le budget bailleur (AFD) attribué à REVANAD Group le 07 mars 2024, et retenu après une mise en concurrence de trois (03) fournisseurs.

Diligences mises en œuvre

Notre mission est de vérifier :

- l'existence du formulaire de Demande de Cotation ;
- l'existence des factures pro-forma ou des devis ;
- l'existence du formulaire de sélection ;
- l'existence de la notification d'attribution et de rejet ;
- l'existence du bordereau de livraison ou procès-verbal de réception ;
- et l'existence de la facture.

Conclusion

Nous n'avons pas relevé d'irrégularité dans le processus de validation de ce marché.

2. La gestion financière

RESSOURCES DURABLES

L'audit a consisté à:

- s'assurer que les ressources ont été utilisées conformément à l'objet du financement et selon les règles qui lui sont propres ;
- vérifier que tout enregistrement en comptabilité est appuyé par une pièce justificative ou une pièce comptable.
- s'assurer du classement et l'archivage adéquats des pièces comptables.

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des ressources durables.

ACTIFS IMMOBILISES

L'audit a consisté à:

- demander le détail du montant des acquisitions de l'exercice, inscrit dans les états financiers ;
- vérifier le détail du montant des acquisitions de l'exercice avec les factures ou toutes autres pièces justificatives ;
- vérifier les titres de propriété du projet CEA-Valopro.

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des immobilisations.

TIERS

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde fournisseurs ;
- demander les analyses des comptes fournisseurs ;
- vérifier que les soldes des analyses de compte correspondent aux soldes comptables ;
- pointer le détail des comptes fournisseurs avec les pièces justificatives ;
- vérifier les règlements des factures sur la période suivante.

L'audit a révélé que les éléments constitutifs des revenus générés, inscrits dans le compte comptable « 4496 » intitulé « autres subventions reçues », sont les frais d'écologie, les frais d'inscription des étudiants doctorant et master du CEA- Valopro.

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des comptes de tiers.

TRESORERIE

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- obtenir les états de rapprochements bancaires et vérifier qu'ils ont été correctement établis
- pointer le solde du grand livre banque en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement du côté du projet ;
- pointer le solde du relevé bancaire en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement bancaire du côté de la banque ;
- additionner l'état de rapprochement (éléments débit et éléments crédit du côté de la banque et du côté du projet) ;
- vérifier que le solde final de l'état de rapprochement bancaire côté projet est identique au solde final de l'état de rapprochement bancaire côté banque .

Le détail du solde des comptes du projet au premier trimestre 2024, se présente comme suit :

COMPTE BANQUE TENU PAR LE PROJET	SOLDE AU 31/03/2024
521200 « INDICATEURS DE PERFORMANCE »	1 191 162 763 F CFA
521300 « GENERATEUR DE REVENUS »	28 526 122 F CFA

L'audit interne n'a pas relevé d'anomalie dans la trésorerie du projet CEA-Valopro.

CHARGES ORDINAIRES

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- pointer le détail du solde avec les factures ou autres pièces justificatives c'est-à-dire les frais de mission rapproché avec le rapport de mission, TDR et Ordre de Mission

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des dépenses.

3. La gestion budgétaire

L'audit de la gestion budgétaire consiste à connaître, analyser les écarts et mettre en place des mesures correctives.

Nous présentons le tableau d'exécution budgétaire du projet CEA-Valopro au 31 mars 2024 :

Tableau d'exécution budgétaire du projet

Pour la période du 01 janvier au 31 mars 2024

(Montants exprimés en F CFA)

Libellés	Budget (a)	Réalisations (b)	Disponibilité (a-b)	% d'exécution du PTBA (b/a)
Action 2 : Nombre d'étudiants\ Action du DLI 3	75 144 553	58 278 000	16 866 553	77,55 %
Action 3 : Qualité de l'enseignement\ Action du DLI 4	81 536 766	56 659 048	24 877 718	69,49 %
Action 4 : Impact institutionnel\ Action du DLI 7	23 333 264	18 053 120	5 280 144	77,37 %
TOTAL	180 014 583	132 990 168	47 024 415	73,88 %

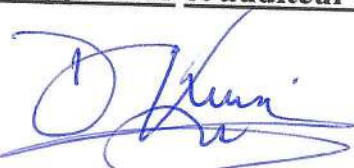
Nous sommes au 31 mars 2024, le taux d'exécution du PTBA est à 73,88 %. L'audit interne relève une bonne performance du projet sur la période du premier trimestre 2024.

Conclusion :

Les résultats des travaux d'audit menés au cours de la période visée par le présent rapport ont montré que, de manière générale, les contrôles et procédures internes fonctionnent correctement.

Yamoussoukro, le 30 avril 2024

Le rapporteur et auditeur interne principal



DJEHA Kouadjalain Josué



Institut National Polytechnique
Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



WORLD BANK GROUP

PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE
AFRICAIN - VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR
AJOUTEE
(CEA - VALOPRO)

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

DEUXIEME TRIMESTRE 2024

(Période d'activité du 01 avril au 30 juin 2024)

La mission s'est déroulée du
lundi 08 juillet 2024 au vendredi 12 juillet 2024

Supervisé par
Le comité d'audit interne

Présenté par :

M. DJEHA Kouadjalain Josué (auditeur interne en chef)

SOMMAIRE

I.	RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION.....	2
II.	LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne	3
	1 -La passation des marchés.....	2
	2 -La gestion financière.....	3
	3 -La gestion budgétaire.....	5



RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Deuxième trimestre 2024

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif au deuxième trimestre de 2024 sur la gestion financière et la passation des marchés concernant le projet CEA-VALOPRO.

Conformément à la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO, le présent rapport a été soumis au comité d'audit interne pour examen.

I. RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION

Les travaux d'audit ont été axés principalement sur la mission d'assurance.

Le champ de ces travaux incluait l'examen des documents de passation de marchés et de gestion financière.

Nous avons, par ailleurs, effectué cette mission d'audit selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA), en tenant aussi compte des dispositions de la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO.

Cette mission d'assurance avait pour objectif les actions suivantes :

- veiller au bon fonctionnement de la gestion financière,
- évaluer la gestion financière du budget,
- évaluer la passation des marchés ;
- et formuler des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière et de passation des marchés.

II. LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne

1. La passation des marchés

Nous avons procédé à l'audit des marchés, pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2024.

La direction du Projet a la responsabilité de la préparation des marchés afférent au projet CEA-VALOPRO et d'exercer un contrôle interne comme il le juge nécessaire pour permettre l'établissement d'un état qui soit exempt d'inexactitude.

Les travaux d'audit ont consisté à :

- vérifier que les acquisitions sont faites conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) approuvé par la Structure Chargée des Marchés Publics et transmis à l'AFD pour information.
- vérifier que tout marché soit inscrit au préalable dans le plan de passation des marchés sous peine de nullité

Constat :

L'audit interne a constaté un marché de Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC), lancé le 08 avril 2024, pour l'acquisition de consommables informatiques pour le projet CEA-Valopro de six millions cinq cent cinquante-neuf mille francs CFA (6 559 000 F CFA) sur le budget bailleur (AFD) attribué à LOCAL PRODUCT FACTORY le 15 avril 2024, et retenu après une mise en concurrence de trois (03) fournisseurs.

Diligences mises en œuvre

Notre mission est de vérifier :

- l'existence du formulaire de Demande de Cotation ;
- l'existence des factures pro-forma ou des devis ;
- l'existence du formulaire de sélection ;
- l'existence de la notification d'attribution et de rejet ;
- l'existence du bordereau de livraison ou procès-verbal de réception ;
- et l'existence de la facture.

Conclusion

Nous n'avons pas relevé d'irrégularité dans le processus de validation de ce marché.

2. La gestion financière

RESSOURCES DURABLES

L'audit a consisté à:

- s'assurer que les ressources ont été utilisées conformément à l'objet du financement et selon les règles qui lui sont propres ;
- vérifier que tout enregistrement en comptabilité est appuyé par une pièce justificative ou une pièce comptable.
- s'assurer du classement et l'archivage adéquats des pièces comptables.

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des ressources durables.

ACTIFS IMMOBILISES

L'audit a consisté à:

- demander le détail du montant des acquisitions de l'exercice, inscrit dans les états financiers ;
- vérifier le détail du montant des acquisitions de l'exercice avec les factures ou toutes autres pièces justificatives ;
- vérifier les titres de propriété du projet CEA-Valopro.

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des immobilisations.

TIERS

L'audit a consisté à:

- demander le détail du solde fournisseurs ;
- demander les analyses des comptes fournisseurs ;
- vérifier que les soldes des analyses de compte correspondent aux soldes comptables ;
- pointer le détail des comptes fournisseurs avec les pièces justificatives ;
- vérifier les règlements des factures sur la période suivante.

L'audit a révélé que les éléments constitutifs des revenus générés, inscrits dans le compte comptable « 4496 » intitulé « autres subventions reçues », sont les frais d'écologie, les frais d'inscription des étudiants doctorant et master du CEA- Valopro de la période.

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des comptes de tiers.

TRESORERIE

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- obtenir les états de rapprochements bancaires et vérifier qu'ils ont été correctement établis
- pointer le solde du grand livre banque en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement du côté du projet ;
- pointer le solde du relevé bancaire en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement bancaire du côté de la banque ;
- additionner l'état de rapprochement (éléments débit et éléments crédit du côté de la banque et du côté du projet) ;
- vérifier que le solde final de l'état de rapprochement bancaire côté projet est identique au solde final de l'état de rapprochement bancaire côté banque .

Le détail du solde des comptes du projet au deuxième trimestre 2024, se présente comme suit :

COMPTE BANQUE TENU PAR LE PROJET	SOLDE AU 30/06/2024
521200 « INDICATEURS DE PERFORMANCE »	1 251 978 187 F CFA
521300 « GENERATEUR DE REVENUS »	57 026 472 F CFA

L'audit interne n'a pas relevé d'anomalie dans la trésorerie du projet CEA-Valopro.

CHARGES ORDINAIRES

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- pointer le détail du solde avec les factures ou autres pièces justificatives c'est-à-dire les frais de mission rapproché avec le rapport de mission, TDR et Ordre de Mission

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des dépenses.

3. La gestion budgétaire

L'audit de la gestion budgétaire consiste à connaître, analyser les écarts et mettre en place des mesures correctives.

Nous présentons le tableau d'exécution budgétaire du projet CEA-Valopro au 30 juin 2024 :

Tableau d'exécution budgétaire du projet

Pour la période du 01 avril au 30 juin 2024

(Montants exprimés en F CFA)

Libellés	Budget (a)	Réalisations (b)	Disponibilité (a-b)	% d'exécution du PTBA (b/a)
Action 2 : Nombre d'étudiants\ Action du DLI 3	58 006 975	88 477 694	-30 470 719	152,53 %
Action 3 : Qualité de l'enseignement\ Action du DLI 4	189 046 759	83 364 320	105 682 439	44,10 %
Action 4 : Impact institutionnel\ Action du DLI 7	61 024 116	41 196 802	19 827 314	67,51 %
TOTAL	308 077 850	213 038 816	95 039 034	69,15 %

Nous sommes au 30 juin 2024, le taux d'exécution du PTBA est à 69,15 %. L'audit interne relève une bonne performance du projet sur la période du deuxième trimestre 2024.

Cependant, nous constatons un écart défavorable de 30 470 719 f CFA au niveau de l'action 2 du PTBA sur la période auditée.

Explication de l'unité de gestion du projet :

Les ordres de paiement (OP) des frais de vacations, de bourses des étudiants et des frais recherches ont été générés tardivement par le Système Intégré de Gestion des Opérations du Budget de l'Etat « SIGOBE » tenu par la Direction Financière de l'Institut. C'est en mars 2024, que ses OP concernés ont été produits alors que le PTBA pour la mise en œuvre des activités du

Dkh

projet au titre de l'année a reçu l'ANO de l'AFD le 23 janvier 2024 d'où cet écart de - 30 470 719 f CFA enregistré au niveau du DLI 3.

Pour rappel l'applicatif SIGOBE ouvre les opérations de la gestion de l'année en mars de chaque année ce qui pénalise le projet dans l'exécution du budget notifié et cela crée des écarts entre la planification et l'exécution des activités dans le logiciel TOM2PRO conformément au PTBA.

Conclusion :

Les résultats des travaux d'audit menés au cours de la période visée par le présent rapport ont montré que, de manière générale, les contrôles et procédures internes fonctionnent correctement.

Yamoussoukro, le 17 juillet 2024

Le rapporteur et auditeur interne principal



DJEHA Kouadjalain Josué



Institut National Polytechnique

FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

Décision n° 031/2021/INP-HB/CEA-MEM/DG/DRH
Portant nomination de Monsieur DJEHA Kouadjalain
Josué, matricule 426 370 B, en qualité d'Auditeur
interne de l'INP-HB.

Le Directeur Général, Ordonnateur du Budget de l'INP-HB ;

- Vu la Loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu la Loi n° 98-388 du 02 juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'Etablissements Publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980 ;
- Vu le Décret n° 96-678 du 04 septembre 1996 portant création de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro et déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cet Institut ;
- Vu le Décret n° 2012-1001 du 17 octobre 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro ;
- Vu la convention de crédit N°CCI 1679 01 T du 10 mars 2020 relatif au financement du Projet de Centres d'Excellence d'Enseignement Supérieur en Afrique ;
- Vu le Contrat de Performance signé le 27 novembre 2015 entre l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et l'Institut National polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, représenté par son Directeur Général ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur DJEHA Kouadjalain Josué, matricule 426 370 B, Enseignant-Chercheur, est nommé Auditeur interne de l'INP-HB.

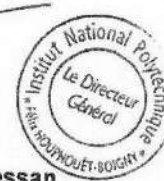
Article 2 : Sous l'Autorité du Directeur Général de l'INP-HB, l'Auditeur interne de l'INP-HB est chargé de mener des opérations d'audit interne périodiques et de produire des rapports d'audit sur la gestion financière en général. Il a pour principales missions :

- d'auditer la gestion financière du budget national et des projets bailleurs, et leur conformité avec les règles et manuels de procédures en vigueur ;
- d'auditer la passation des marchés du budget national et des projets bailleurs et leur conformité avec les règles et manuels de procédures en vigueur ;
- de proposer des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière à l'INP-HB (budget national et budget projets bailleurs) et de passation des marchés.

Article 3 : l'Auditeur interne de l'INP-HB réalise ses travaux et produit son rapport deux fois par semestre, soit quatre fois par année, dans la première quinzaine des mois de février, mai, août, et novembre. Il peut être sollicité de façon extraordinaire en cas de besoin par le Directeur Général de l'INP-HB à qui il remet exclusivement son rapport, sous le sceau de la confidentialité.

Article 4 : La présente décision qui abroge toutes décisions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Yamoussoukro, le 1^{er} mars 2021

KOFFI N'Guessan

Ampliations :

- DGA / -SG / -DF / -DRH / -CEA
- CB / ACP
- Intéressés
- Dossier